N° 957 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 19 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 22
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES........ 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 75 —
LOCALES......... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal;* à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

MAISONS DE TRAVAIL

On a distribué hier aux députés une proposition de loi précédée d'un remarquable exposé des motifs dont nous croyons devoir entretenir nos lecteurs. La proposition a pour objet la création d'asiles pour les invalides du travail et de maisons dites de travail pour les travailleurs valides sans ouvrage.

L'auteur de ce projet et de l'exposé des motifs est un jeune député républicain, M. Maurice Faure, travailleur ardent, esprit alerte qui a fait des questions d'assistance et de solidarité humaine une étude approfondie. Jadis quelque peu utopiste et féru des solutions plus grandioses que pratiques des problèmes qu'il observait, M. Maurice-Faure s'est assagi, il a beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup observé et beaucoup retenu.

Sa proposition se compose de deux parties distinctes. Nous ne parlerons que de la seconde qui est la plus originale et dont l'adoption pourrait fournir un moyen pratique, non pas de supprimer tout à fait la misère pour les travailleurs sans ouvrage, mais tout au moins de leur permettre d'attendre du travail régulier sans être dans l'alternative de mourir de faim ou d'être traités en mendiants ou en vagabonds passibles de la juridiction correctionnelle.

C'est au Congrès international pénitentiaire tenu à Anvers l'année dernière que le principe sur lequel est basée la proposition de loi de M. Maurice Faure a été discuté.

Les délégués français purent, en suivant les délibérations du Congrès, se rendre compte que divers pays d'Europe, la Hollande, la Suisse et surtout l'Autriche étaient bien mieux outillés que la France pour combattre l'invasion toujours croissante des malheureux errant sans travail dans les villes et sur les grandes routes.

Il existe dans la Basse-Autriche, en Styrie, des stations de prestation en nature qui poursuivent le double but : de nourrir et de loger les individus sans moyens en échange d'un travail convenable et facile et, ensuite de leur trouver une occupation suivie.

De cette manière les gens capables de travailler et voulant travailler qui, sans l'avoir mérité, se trouvent dans la nécessité, ont, jusqu'à leur placement chez un patron, leur pain et logement assurés, sans devoir craindre d'être arrêtés comme vagabonds, et, après l'expiration de la peine, d'être conduits à la maison des travaux forcés. Non seulement celui qui cherche du travail est aidé, mais aussi celui qui en donne. Car, aussi bien le patron que l'ouvrier doit, surtout en pleine campagne, souvent à un heureux hasard le premier l'ouvrier, le second le travail.

C'est principalement à l'époque où le travail est abondant et pressé, que l'artisan ou le laboureur ne peut, malgré tous ses efforts, trouver des ouvriers et ne doit, par conséquent qu'être content si lesdites stations lui procurent les bras nécessaires.

D'après ce que nous venons de dire, les stations de prestation en nature sont des *refuges pour les ouvriers sans moyens qui cherchent à gagner honnêtement leur pain*.

Cette destination doit surtout attirer l'attention et l'on ne doit, par conséquent, pas refuser le secours à celui qui arrive à la station lors même que le manque total de travail lui rendrait impossible de pouvoir compenser, par son travail, le bienfait reçu à la station.

En arrivant à la station, l'ouvrier remet son livret au directeur qui lui fournit la nourriture et le coucher en échange d'un travail quelconque : coupe de bois, balayage de rues, etc. Le séjour dans les stations est de dix-huit heures et les stations sont à 15 kilomètres de distance l'une de l'autre.

Cette organisation qui fonctionne comme service d'état sous la responsabilité des communes, a produit en Styrie des résultats merveilleux. Il n'y a plus dans le pays ni vagabonds, ni mendiants et quelques prisons où se trouvaient cinquante ou soixante détenus, n'a plus maintenant que trois ou quatre locataires.

Mendicité et vagabondage sont la source de tous ou de presque tous les crimes. Il y aurait donc avantage à faire l'essai du système que préconise M. Maurice Faure et nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en citant l'une des phrases qui terminent son rapport :

« Lorsqu'on aura remplacé le secours en argent par le secours en nature, et lorsque ce secours ne sera plus accordé qu'en échange d'un travail effectif, il est probable que le nombre de ces nomades sera sensiblement diminué, au grand avantage de la sécurité publique. »

Albert LEROY

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

La commission du budget a examiné hier le budget du ministère de l'agriculture.

M. Joseph Reinach, rapporteur, a proposé sur l'ensemble du budget des réductions, dont le total s'élève à 330,000 fr, et qui se répartissent entre les chapitres relatifs aux subventions, aux encouragements, aux concours, etc.

Sur le chapitre relatif au phylloxera, M. Reinach a proposé une réduction de 100,000 francs.

Il a fait observer que la totalité des crédits précédemment alloués pour ce chapitre n'est jamais dépensée. Il est nécessaire, suivant lui, de n'inscrire au budget que des chiffres correspondant exactement aux dépenses réelles.

Sur les chapitres 17 à 29 relatifs aux haras, M. Reinach a exposé que, sans les produits du pari mutuel. il serait indispensable d'augmenter les crédits. Ces produits permettent, au contraire, de réduire le chapitre 28 de 335,000 francs (encouragement à l'industrie chevaline). Après l'expérience que le ministre se propose de poursuivre pendant la saison d'été, il est probable qu'une autre répartition comportant des économies nouvelles sera décidée.

La dernière commission du budget a réclamé la reproduction aux tableaux du budget, en regard des crédits pour les deux derniers exercices, du chiffre des dépenses effectuées dans l'antepénultième année. Cette reproduction offre de sérieux inconvénients si l'on n'ajoute en regard une colonne portant le chiffre des crédits réclamés par chapitre pour la même antepénultième année, sinon la commission du budget est exposée à voir des augmentations inutiles de dépenses là où l'augmentation n'est, par exemple, que la conséquence des lois votées par le Parlement.

M. Reinach propose, en conséquence, d'inviter le gouvernement à ajouter cette nouvelle colonne aux tableaux des divers budgets pour 1893.

La commission du budget a approuvé les conclusions de ce rapport. Elle a toutefois réservé les deux chapitres relatifs aux haras et aux forêts.

Les employés de chemin de fer

L'association fraternelle des employés de chemins de fer a donné samedi soir son banquet annuel, salle Wagram, à Paris, sous la présidence de M. Floquet, président de la Chambre, assisté de MM. Vilfeu, Papelier Gauthier de Clagny, députés.

M. Floquet a remercié les employés et ouvriers des chemins de fer français de l'avoir choisi pour présider cette fête amicale.

« Vous représentez, a dit M. Floquet, une élite de travailleurs, les premiers et les principaux auxiliaires du commerce et de l'industrie dont vous transportez les produits à travers le pays. Aussi le concours de la République vous est-il acquis. Elle a réalisé quelques-uns de vos vœux, elle les réalisera tous, je l'espère, dans un avenir prochain. »

Après ce discours, salué des cris répétés de: Vive la République! MM. Tissier, président du conseil d'administration, et Villard ont prononcé quelques paroles.

La question des Courses

Le ministère de l'agriculture, en prévision de l'adoption, par le Sénat, du projet de réglementation des courses adoptée par la Chambre, se préoccupe des mesures à prendre pour assurer l'exécution de la nouvelle loi, dès sa promulgation.

M. Develle enverra aux préfets une circulaire indiquant les justifications qui devront être produites par les sociétés qui solliciteront l'autorisation d'instituer des courses.

Le ministre adjoindra au conseil supérieur des haras des inspecteurs des finances pour l'examen des budgets des sociétés autorisées à organiser des courses.

Un décret sera promulgué qui fixera la quotité du prélèvement à effectuer sur le produit du pari mutuel. Ce prélèvement sera probablement de 2 p. 0/0 pour l'Assistance publique et de 1 p. 0/0 pour l'élevage. Il reste à régler le mode d'attribution de ces fonds.

Un arrêté ministériel déterminera enfin le prélèvement à effectuer sur le pari mutuel pour les frais d'administration incombant aux sociétés sportives.

Ce prélèvement sera plus élevé pour les sociétés de province que pour celles de Paris.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LE VOYAGE DE M. CARNOT

(Dépêches de notre correspondant particulier.)

Le Départ

Paris, 17 mai. — Le président de la République a quitté l'Elysée ce matin, à onze heures quarante. Une vingtaine de curieux s'étaient arrêtés, quelques minutes avant le départ, devant le palais présidentiel, en voyant s'approcher du perron le landau fermé et le coupé qui devaient emmener à la gare d'Orléans, M. Carnot et les officiers de sa maison militaire. A onze heures trente-cinq le président parait et dit adieu aux personnes de sa maison. Il monte dans sa voiture avec le général Brugère, le colonel Lichtenstein, le commandant de Maigret et le colonel Chamoin, tandis que le commandant Pistor et M. Tranchau, secrétaire de la présidence, prennent place dans un coupé.

Les deux voitures sortent au grand trot et gagnent sans escorte l'avenue Marigny. Les curieux se découvrent au passage. Les équipages descendent l'avenue des Champs-Elysées, traversent la place de la Concorde, le pont de Solférino et suivent ensuite tous les quais de la rive gauche.

Comme personnel domestique, le Président emmène avec lui deux valets de pied, deux huissiers et un maître d'hôtel de l'Elysée. Le maître d'hôtel a pour mission exclusive de servir les repas du Président, même dans les banquets des préfectures, le chef de l'Etat n'est jamais servi en effet, par d'autres personnes, quelle que soit la table à laquelle il ait pris place. Quant aux deux huissiers, avec leur bicorne sous le bras, leur épée, leur chaîne d'argent, leur culotte courte et leurs bas de soie noire, ils précèdent le Président partout où il y a cortège ou réception, et ils se tiennent à la portière du wagon à chaque arrêt.

Il n'y a pas de cocher particulier ; ce sont les municipalités qui, dans chaque ville, fournissent à leurs frais les landaus attelés en daumont; d'ailleurs les soldats sont presque toujours réquisitionnés pour cette besogne.

M. Carnot a toujours deux redingotes et trois ou quatre habits de rechange : il passe des journées entières en habit, soit dans les trains, soit dans les villes. Quand les stations sont peu importantes, il apparait à la portière du wagon en redingote avec la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur. A l'approche des villes, au contraire, il revêt l'habit noir coupé en deux par le grand cordon. C'est le cérémonial qui commence.

Mais revenons aux incidents du départ.

Sur tout le parcours, les passants et les nombreux agents de planton saluent le président de la République. Sous le péristyle de la gare d'Orléans, M. Carnot est reçu par MM. Constans et Bourgeois, ministres ; Lozé préfet de police ; d'Ormesson, directeur du la sûreté générale, et par tout le haut personnel de la Compagnie d'Orléans.

En traversant le hall de la gare pour gagner le salon de réception, décoré pour la circonstance de fleurs et de faisceaux de drapeaux tricolores, le président est l'objet d'une manifestation sympthique de la part des curieux qui ont envahi les salles d'attente. De nombreux cris de : « Vive Carnot ! » mêlés de cris de : « Vive la République ! » sont poussés.

Devant cette ovation, M. Carnot salue. Il passe immédiatement sur le quai et monte dans le train spécial qui se compose de deux wagons-salons, un buffet et quelques voitures de première classe pour les invités.

A midi, le train s'ébranle et les personnes présentes sur le quai saluent M. Carnot qui, debout sur la plate-forme du wagon, répond en s'inclinant.

Tentative d'agitation boulangiste à Limoges

Limoges, 17 mai. — Un infime groupe de boulangistes et d'anarchistes mêlés ont tenté d'apporter le trouble dans les belles fêtes qui se préparent.

Vous savez que Limoges est la ville qui a élu le boulangiste Le Veillé; bien que ses partisans soient en nombre fort peu considérable aujourd'hui, ce clan espère amener la population à des manifestations ; elle n'y répond que par une parfaite indifférence.

Le clan des manifestants tire parti de tout. Ainsi, un incident assez violent s'est produit récemment entre un civil et l'un des officiers de cavalerie dont le régiment fait escorte au président de la République, on a grossi à plaisir ces faits et l'on a tenté d'entretenir l'agitation autour de cette histoire dans l'espoir qu'elle donnerait lieu à quelque scène regrettable.

Ce n'est point tout, on a fait afficher dans la ville des placards injurieux pour M. Carnot et pour M. Constans; le ton y est fort violent. Il y est dit que les ouvriers doivent s'opposer à l'entrée dans la ville du président de la République.

» Si ils entrent, dit un placard, il faut les chasser de la salle du banquet et le peuple qui ne mange pas tous les jours doit profiter de cette occasion car c'est lui qui paye toujours. »

On comprend qu'une semblable attitude ait véritablement révolté une partie de la population.

Le maire a répondu par cette proclamation qui a été affichée dans toute la ville.

» Pour la deuxième fois depuis son élévation à la présidence de la République française, M. Carnot, répondant à notre appel, vient visiter sa ville natale. Apprêtons-nous à le fêter. Vous ferez au chef du gouvernement un accueil empressé et sympathique. Limoges, grande cité industrielle et commerçante montrera à ses hôtes combien elle sait aimer et respecter le fils qui doit à l'intégrité et à la dignité de son caractère d'avoir été élevé à la première dignité.

Rien d'ailleurs ne semble réussir aux manifestants ; ils comptaient sur une grande réunion fixée pour hier soir, réunion dans laquelle MM. Baudin et Léveillé, députés, devaient parler des incidents de Fourmies. A la réunion, les deux députés n'ont pas paru.

Seuls les anarchistes ont occupé la tribune.

Au milieu d'une effervescence extrême un anarchiste a proposé de voter la mort de Constans.

Le président a énergiquement refusé de mettre la proposition aux voix.

Il est bon d'ajouter que les tristes manifestations des boulangistes et anarchistes n'ont aucune chance de succès.

Dans toutes les villes, au contraire, il existe pour le président et les ministres un courant sympathique, des comités se sont organisés dans les divers quartiers, toutes les rues sont magnifiquement décorées, les fenêtres pavoisées, la ville a un air de fête.

Les gymnastes, dont le grand concours annuel a lieu demain, jetteront par leur costume clair une note joyeuse dans tout ce tableau.

En somme les fêtes seront très belles.

Manifestations sympathiques

Limoges, 17 mai. — Malgré un programme arrêté à l'avance, des réceptions improvisées attendaient partout le train présidentiel.

Partout le clergé était mêlé aux fonctionnaires. A Vierzon, le préfet du Cher, M. Gaston Basle a protesté de l'attachement de la population à M. Carnot, il a ajouté que les fonctionnaires professaient les mêmes sentiments à l'égard de M. Constans.

A Chateauroux la réception a été des plus chaleureuses.

M. Carnot a exprimé au maire sa reconnaissance des sentiments qui lui étaient exprimés, il s'est avancé au milieu de la place où les cigarières lui ont offert des bouquets.

L'arrivée à Limoges

Limoges, 17 mai. — M. Carnot est arrivé dans la soirée à Limoges. Son entrée a été enthousiaste. Les cris de vive Carnot, vive la République, les cris aussi de vive Constans, quelques très rares coups de sifflet provenant d'individus isolés ont été poussés.. Cinq à six cris de : A bas Constans ont été poussés. Quatre à cinq individus arrêtés aussitôt ont été relâchés.

Là se réduit la manifestation annoncée.

La réception a été faite par le maire, le Conseil municipal, tous les sénateurs et députés à l'exception de M. Léveillé, député boulangiste.

Le maire a souhaité la bienvenue à M. Carnot qui a répondu qu'il venait revoir sa ville natale comme compatriote et non comme président de la République.

Le duel Gung'l-Bazire

Paris, 17 mai. — M. Bazire, rédacteur de l'*Intransigeant* ayant refusé de se battre avec M. Isaac, sous-préfet d'Avesnes, trouva offensant la lettre que les témoins de ce dernier adressèrent à M. Isaac, lui annonçant le refus et provoqua M. Gung'l, rédacteur de l'*Evènement*, signataire de ladite lettre.

La rencontre a eu lieu aujourd'hui aux environs de Paris. M. Bazire a été blessé à la première reprise a la main droite, à la seconde à l'avant-bras droit.

MANIFESTATION PATRIOTIQUE

Belfort, 17 mai. — Une manifestation patriotique a eu lieu aujourd'hui à Belfort.

Une soixantaine de membres de la société amicale des anciens mobiles du canton de l'Arbresle, près de Lyon, uniquement composée des mobiles de la 1re compagnie du 1er bataillon du 65e régiment provisoire, sont arrivés hier soir, pour visiter les lieux où ils ont combattu en 1870 et en 1871. Ils ont profité de leur séjour pour honorer la sépulture de leurs camarades morts pendant le siège de Belfort.

Ce matin à 8 heures, précédés des tambours et clairons des sapeurs-pompiers de Belfort, ils se sont rendus à l'église, où un service funèbre a été célébré. De là, ils se sont dirigés au cimetière et ont déposé une magnifique couronne au pied du monument élevé à la mémoire des mobiles.

Deux allocutions patriotiques ont été prononcées par M. de Thorigny, capitaine de mobiles, président de la Société, et par M. Maré, capitaine des pompiers de Belfort, combattant du siège.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN PRÊTRE EXCOMMUNIÉ. — Chartres, 17 mai. — L'abbé Joseph Daë, du diocèse de Chartres, vient d'être solennellement excommunié par Rome. Le document pontifical doit être affiché aux portes de l'église paroissiale de Loigny.

Ce prêtre a commis le crime de se rendre dans un couvent de sœurs excommuniées pour « visions célestes fausses » Ce couvent se nomme le couvent des « Epouses du sacré-cœur de Jésus pénitent ».

Nous lisons dans le document pontifical cette curieuse phrase : « Prière de rappeler la jeune fille qui est entrée dernièrement dans ce couvent et d'empêcher par tous moyens que d'autres suivent cet exemple. »

Enfin, le second document, qui sera affiché demain dans toutes les églises du diocèse, porte que « les prêtres qui se rendraient dans cette maison encourraient l'excommunication. »

TREMBLEMENT DE TERRE. — Trébizonde, 17 mai. — Un violent tremblement de terre vient d'avoir lieu en Turquie d'Asie. La région de Van, en Arménie, a le plus souffert. On ne compte pas moins de cent cinquante maisons détruites.

Les morts et les blessés sont très nombreux. Les habitants pris de panique, campent dans les campagnes.

Le gouvernement turc a envoyé quelques secours, mais la misère est très grande.

La cîme du mont Nemrod s'est entr'ouverte et un volcan en a jailli.

LA NEIGE. — Belfort, 17 mai. — La neige est tombée toute la matinée dans les Vosges.

Le ballon d'Alsace et les principaux sommets sont tout blancs.

Il a neigé aujourd'hui dans plusieurs régions du Hainaut.

Nouvelles Etrangères

LES FÊTES DE LAUSANNE

Lausanne, 17 mai. — La ville a célébré aujourd'hui la transformation de son Académie en Université. Les professeurs Brouardel et Lanne Longue, plusieurs professeurs français et les députations de l'école normale sont arrivés et ont été acclamés.

Une réception enthousiaste a été faite aux délégations des principales villes de France.

LA CRISE PORTUGAISE

Lisbonne, 17 mai. — Deux nouveaux courants régnent dans les centres politiques ; un pour un cabinet présidé par M. du Bocage, un autre pour le maintien du ministère actuel, avec M. d'Abreuse Sousa à sa tête jusqu'à la réunion des Cortès.

On continue à considérer comme probable un cabinet avec le comte de San Janurio comme Président.

Ce cabinet serait ainsi composé :

Présidence et guerre, le comte de San-Janurio ;

Intérieur, M. Vasconcellos ;

Finances, M. Moraes Carvalho ;

Justice, M. Julio Vilhena ;

Travaux publics, M. Franco Castellobranco;

Affaires étrangères, comte Macede.

L'Influenza au Parlement anglais

Londres, 17 mai. — A la Chambre des communes, le nombre des malades atteints de l'influenza s'élève aujourd'hui à 87. M. Justin Mac Carthy, le leader du parti nationaliste irlandais, a été atteint hier.

La dernière victime signalée est M. Edwin Long, de l'Académie royale. Sa mort est une perte sérieuse pour l'art en Angleterre.

Ses tableaux étaient plus particulièrement consacrés à des scènes de l'Ecriture sainte.

L'épidémie d'influenza prend de telles proportions dans le monde parlementaire anglais que l'on a décidé de faire désinfecter la salle des séances et les couloirs de la Chambre des Communes.

Les germes de l'épidémie ont, parait-il, été apportés par des habitants de Sheffield venus pour déposer une pétition aux Communes.

L'attentat contre le tsaréwich

Saint-Pétersbourg, 17 mai. — D'après une version qui circule dans la haute société de

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 112

LES MILLIONS De M. Joramie

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU MAL

— Oui Vous avez vu son cadavre à Ninville et dans cette morte vous avez reconnu, grâce à la cicatrice de l'opération césarienne, une femme que vous avez soignée autrefois à l'hôpital de Poitiers.

— Parfaitement, monsieur le comte.

— Vous êtes certain de ne pas vous être trompé ?

— Absolument sûr.

— Vous l'affirmeriez sous serment ?

— Sans hésiter, si le serment était nécessaire.

— C'est bien.

— Je cherche à comprendre, monsieur le comte.

— Patience, monsieur le docteur, vous comprendrez. On a reconnu que la servante avait été victime d'un crime.

— Oui, d'abord on a soupçonné un crime ; depuis des doutes se sont élevés à ce sujet.

— Ah !

— On a vainement cherché l'auteur présumé du crime, — une sorte de mendiant, — et, sans le trouver aussi, le mobile qui l'aurait fait agir. Or, monsieur le comte, quand on ne découvre point la cause d'un crime, on finit par se dire que le crime n'existe pas. Le plus grand nombre pense ainsi ; ceux qui persistent à croire que la vieille servante a été jetée dans la mare sont en minorité. Vous avez su, sans doute, qu'une jeune servante avait été arrêtée comme complice du soi-disant meurtrier.

— Oui, Denise Morel.

— Elle a été mise en liberté ; dans l'impossibilité de prouver sa culpabilité, il a bien fallu reconnaître son innocence. Cependant on avait trouvé dans sa chambre, cachés dans une malle, de l'or et des bijoux ayant appartenu à la défunte ; c'était contre elle une charge énorme, dont l'instruction croyait tirer un grand profit. Eh bien, pas du tout. Denise Morel expliqua si bien comment et pourquoi la vieille servante lui avait donné cet or et ces bijoux qu'il eut fallu être sourd et aveugle pour continuer à voir en elle une voleuse. La voix de l'innocent a des accents contre lesquels un juge d'instruction même ne résiste point.

D'ailleurs Denise Morel avait pour elle l'opinion publique, qui plaidait en sa faveur. Elle a à Ninville un jeune amoureux, un garçon de beaucoup de cœur, qui ne songe rien moins qu'à l'épouser, bien qu'elle soit pauvre et qu'il soit, lui, le fils unique d'un riche cultivateur.

— Comment s'appelle ce jeune homme?

— Charles Labaume.

— Je garde ce nom dans ma mémoire...

— Ce brave garçon a su si bien défendre celle qu'il aime, en protestant partout, même devant le juge d'instruction, contre l'accusation dont elle était l'objet, que tout le monde finit par dire comme lui, et il a hâté ainsi la liberté de la pauvre prisonnière.

— Vous paraissez vous intéresser à cette jeune fille, monsieur le docteur ?

— Je m'y intéresse beaucoup, monsieur le comte; cela se comprend : je l'ai vue accusée ayant la conviction qu'elle était innocente.

— Alors, vous avez été aussi un de ses défenseurs ?

— Je ne me suis point gêné pour plaider sa cause auprès de monsieur Perrot, le juge d'instrution, qui est mon ami.

— Mon cher docteur, je vous remercie de ce que vous avez fait pour Denise Morel, qui est aujourd'hui sous ma protection.

— Comment, vous connaissez Denise Morel ?

— Son plus jeune frère, Lucien, après m'avoir rendu, il y a quelques années, des services d'une nature exceptionnelle, est devenu un membre de ma famille ; je le considère comme mon fils ; il est l'ami de mon gendre et en même temps son meilleur élève. Dans quelques années, Lucien Morel sera, comme son maître, un peintre célèbre.

En sortant de prison, Denise est allée à Paris retrouver son frère; elle est naturellement chez moi, à l'hôtel de Soleure. Mais c'est bien entendu, docteur, ce que je vous dis, ce que je vous apprends est pour vous seul. Croyez que je vous demande le secret le plus absolu en raison de considérations d'un ordre supérieur.

— Je vous le répète, monsieur le comte, vous pouvez compter sur ma discrétion.

— Je n'avais pas eu connaissance de cette affaire de Grandval ; c'est par Dénise que j'ai appris ce qui s'est passé. Une question, docteur : Croyez-vous à un crime.

— Eh bien, non, monsieur le comte.

— Pourtant, ce mendiant, qui a si singulièrement disparu du pays...

— C'est vrai. il y a ce mendiant, et c'est son apparition et sa disparition qui donnent à cette affaire une apparence mystérieuse. Mais cet homme pouvait n'être qu'un passant ; on peut admettre qu'il venait d'un pays éloigné, se rendant dans un autre, et qu'après avoir été vu à Grandval, il a pu traverser le canton sans avoir été remarqué.

— Ne l'a-t-on pas revu, le soir, dans la prairie de Grandval, se dirigeant vers la mare ?

— Un vieux paysan de Ninville l'a affirmé ; mais son témoignage est récusable; il a parfaitement pu se tromper.

— De sorte qu'on arrive à croire peu à peu que la vieille servante n'a pas été victime d'un crime ?

— Oui, monsieur le comte.

— Eh bien ! jusqu'à nouvel ordre, laissons croire les gens ; mais à vous, je dis : vous êtes dans l'erreur. Le mendiant, ou plutôt l'individu déguisé en mendiant, qui a su échapper à toutes les recherches, est le misérable qui a précipité la servante dans la mare.

— Ainsi, fit le docteur, il y a eu un crime.

— Un crime longuement prémédité et non moins audacieusement conçu qu'exécuté. Quelques jours auparavant, la servante Beau-Soupir avait eu le pressentiment de sa mort et avait raconté sa douloureuse histoire à Denise, lui révélant qu'elle avait mis un enfant au monde à l'hôpital de Poitiers. Elle parla même de vous, docteur, se rappelant les bons soins que vous lui aviez donnés, durant sa longue maladie.

La pauvre femme annonça à Denise sa fin prochaine, lui faisant connaître les misérables qu'elle gênait et qui avaient intérêt à se débarrasser d'elle.

— Comment, Denise sait...

— Elle pourrait nommer trois des principaux coupables.

— Le juge d'instruction avait donc raison quand il disait : « Je veux bien croire qu'elle est innocente ; mais elle sait quelque chose, elle connait le meurtrier, j'en ai la conviction, et elle s'obstine à garder le silence. Ainsi, Denise connait les coupables, elle pouvait les dénoncer à la justice et elle n'a rien voulu dire, pourquoi ?

— Une promesse, un serment qu'elle avait fait à sa vieille amie. Elle n'aurait point parlé, l'eût-on gardée un an en prison. Se conformant aux recommandations de Beau Soupir, c'est à Paris, à un mes amis, — ici le hasard ou plutôt la Providence joue son rôle, — qu'elle devait révéler les secrets que la vieille servante lui avait confiés. C'est donc à cet ami et devant moi que Denise a tout raconté.

— Vous me disiez tout à l'heure, monsieur le docteur, que l'on avait vainement cherché le mobile du crime. Parbleu, si on l'eût découvert, la justice n'aurait pas eu à chercher longtemps les coupables. Ce mobile est la cupidité.

— Par exemple, fit monsieur Barré, qui passait d'une surprise à une autre.

— Comme vous avez pu le constater à Poitiers, mon cher docteur, votre malade de l'hôpital avait perdu la mémoire ; mais, peu à peu et au bout de quelques années, l'obscurité de son cerveau s'était dissipée, la mémoire lui était revenue. Voulant vivre ignorée, inconnue, et probablement aussi pour ne pas avoir à répondre à certaines questions indiscrètes, elle avait continué à cacher son nom, si bien qu'elle n'était connue à Grandval et aux environs que sous le sobriquet de Beau-Soupir. Mais en racontant son histoire à Denise, avec une confiance entière, elle lui apprit qu'elle se nommait Claire Guérin, et était née à Bourgvoisin, commune de la Charente-Inférieure.

Or, monsieur Barré, Claire Guérin était la légataire universelle de monsieur Joramie, qui s'est souvenu de la jeune fille qu'il avait aimée à Bourgvoisin et rendue mère. Le testament dit, que dans le cas où Claire Guérin n'existerait plus, l'enfant né d'elle en 1838 ou ses ayant droit directs seraient ses héritiers. Mais il existe une autre clause :

« Si, après dix ans de recherches, dit le testateur, Claire Guérin ou ses ayant droit directs n'étaient pas retrouvés, mon héritage reviendrait à mes petits-cousins.

Ces petits-cousins, mon cher docteur, sont nommés dans le testament; ils sont trois, et je crois ne point devoir vous dire aujourd'hui qui ils sont. Vous comprenez, maintenant, s'ils avaient intérêt à faire disparaître Claire Guérin, qu'ils ont découverte à la ferme de Grandval, se cachant sous le nom de Beau-Soupir.

— Oui, oui, monsieur le comte, je comprends.

— Ils l'ont tuée, mais ils n'ont pas ce qu'ils voudraient ; l'acte de décès de Claire Guérin à produire. Depuis, par vous, c'est-à-dire par les paroles que vous avez prononcées à Ninville devant la morte, ils ont appris la naissance de l'enfant à l'hôpital de Poitiers, et, comme moi, maintenant, — j'ai tout lieu de le soupçonner — ils sont à la recherche de la fille de Claire Guérin à laquelle on a donné le nom de Virginie-Ursule.

— Et vous laissez agir ces misérables, monsieur le comte ; mais pourquoi ne les livrez-vous pas à la justice ?

— Plusieurs choses m'arrêtent et j'attends. Remarquez que je n'ai contre eux que le témoignage de Denise Morel, lequel ne serait peut être pas suffisant pour prouver que la servante Beau-Soupir était Claire Guérin, c'est-à-dire l'héritière de monsieur Joramie dont les cousins de ce dernier avaient intérêt à se débarrasser. Je tiens à être fortement armé contre eux et à ne réclamer le châtiment du crime que lorsqu'il ne pourra plus y avoir la moindre obscurité dans cette affaire.

Je ne crains pas qu'ils échappent à la justice, ils ne fuiront pas à l'étranger, ils sont retenus par les millions de monsieur Joramie, dont ils ont l'espoir de s'emparer.

Ils sont dans l'ignorance absolue des confidences faites à Denise Morel par leur victime, et ne peuvent se douter que je suis à la recherche de Virginie-Ursule. La tranquillité des misérables à ce sujet est une de mes forces contre eux.

Après le crime, ils ont cherché la fille de Claire Guérin, je le sais ; peut-être se sont-ils arrêtés en présence des difficultés à vaincre, car, depuis près de vingt ans, on ignore absolument ce qu'est devenue Virginie-Ursule. Mais, pour retrouver celle qui est aujourd'hui l'héritière de monsieur Joramie, j'ai, moi, des moyens qu'il ne leur est pas permis d'employer, tels que les annonces dans les journaux. J'ai donc le ferme espoir de retrouver bientôt Virginie-Ursule.

Alors, mon cher docteur, — je suis venu vous voir aujourd'hui pour vous en prévenir, — j'aurai besoin de votre important témoignage, qui donnera une force plus grande à celui de Denise Morel.

— Je suis entièrement à votre service et à vos ordres, monsieur le comte.

— On ne peut pas mieux dire. Vous voyez ce que je veux ?

— Parfaitement. Il s'agit de faire reconnaître :

1° Que Virginie-Ursule, née à l'hôpital de Poitiers, en 1838, est la fille de la vieille servante qu'on appelait Beau-Soupir, à Grandval.

2° Que sous ce nom de Beau-Soupir se cachait la demoiselle Claire Guérin, née à Bourgvoisin, dans la Charente-Inférieure.

— C'est cela.

— Le jour et à l'heure qu'il vous plaira, monsieur le comte, je déclarerai devant qui de droit que Virginie-Ursule est la fille de celle qu'on appelait Beau-Soupir et j'espère que le témoignage de Denise Morel suffira pour établir que Beau Soupir était Claire Guérin.

— J'aurai, je crois, un second témoin pour l'affirmer.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG